

# TOURBES

**fait son  
Marché  
de Noël**

**Dossier  
de  
Candidature Expositant**

~~~~\*~~~~



Le Marché de Noël de Tourbes est ouvert à tous les artisans et se veut être une vitrine de créateurs et artisans des métiers de bouche autour de Noël.

**Si vous souhaitez participer à cette journée festive,  
réservez la date du Dimanche 04 DECEMBRE 2022 !**

Le cœur de village offrira aux chalands des animations pour petits et grands toujours dans une ambiance festive et chaleureuse durant cette journée d'exception.

Les emplacements sont sous chapiteaux, avec point électrique, table de 2m20 x 0,80m.

Les conditions de participation sont énumérées dans notre règlement général pour lequel nous vous demandons une attention particulière.

**Votre candidature ne pourra être prise en compte qu'à réception de votre chèque de réservation, de l'accusé de réception du règlement, de l'attestation d'assurance récente et du bulletin de réservation dûment complété.**

**La validation ou non de votre dossier vous sera confirmée par voie postale, électronique ou téléphonique au maximum 15 jours après réception du dossier.**

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de nous répondre impérativement **avant le Lundi 21 Novembre 2022 17<sup>h</sup>00**, date butoir des réservations.

**Ensemble, nous composerons pour cette fin d'année 2022, un marché de Noël convivial, original et où il fait bon se rencontrer et partager de bons moments entre amis ou en famille.**

Bonnes Fêtes à toutes et à tous !

L'équipe organisatrice



# Bulletin de réservation Marché de Noël 2022

Nom - Prénom ou Raison Sociale :

Adresse postale :

Tel / Fax / E mail :

.....  
.....

N° Registre des Métiers (si professionnel) :

.....

Produits Exposés (merci de détailler) :

.....  
.....

Electricité : oui / non (si oui prévoir rallonges et multiprises)

.....oui / non .....

Emplacement et dimensions

### sous chapiteau

2m20 linéaire + 2m20 sur grille :  
30€

*Si besoin de + de linéaire, nous  
contacter*

*Merci de libeller votre Chèque à  
l'ordre du  
**Comité de Gestion de  
Tourbes***



J'accepte sans réserve le règlement  
du marché joint à ce dossier.

*Lu et approuvé*  
Signature (et – ou) cachet :

# Commune de **TOURBES**

## Accusé de réception du règlement du Marché de Noël

**A retourner en Mairie  
avec votre dossier dûment rempli.**

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_

reconnait avoir pris connaissance du règlement du Marché de Noël 2022 et l'accepte (en particulier l'article 2).

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2022

Signature

### **Pièces jointes OBLIGATOIRES**

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Bulletin de réservation     | <input type="checkbox"/> |
| Accusé de réception         | <input type="checkbox"/> |
| Règlement par chèque        | <input type="checkbox"/> |
| Attestation d'assurance     | <input type="checkbox"/> |
| Détails des produits vendus | <input type="checkbox"/> |

# Marché de Noël de TOURBES

## *Article premier :*

Le Marché de Noël est organisé par la Municipalité de **Tourbes**. Il a lieu dans le cœur de village le 1<sup>er</sup> week-end du mois de décembre. Son entrée est libre et gratuite à tous les visiteurs.

## **Article 2 :**

**Seuls les artisans-créateurs, individuels, associations et commerçants alimentaires ayant un rapport avec Noël peuvent prétendre à participer au Marché, ils doivent remplir un dossier de candidature. Les candidats ne correspondant pas à ces critères ne seront pas admis sur le marché. Seront exclus également les personnes se livrant à de l'incitation religieuse ou politique. La Mairie de Tourbes se réserve le droit de procéder à la fermeture des stands qui ne se conformeraient pas aux stipulations du présent règlement. Les exposants, ainsi expulsés, n'auraient droit à aucun remboursement. Les sommes versées resteraient acquises à la Mairie de Tourbes. De même que les exposants inscrits au marché de Noël qui ne se seraient pas présentés le jour de la manifestation se verraient retenir le montant total du droit de place (sauf cas de maladie, de force majeure ou à l'appréciation de la commission du Marché de Noël).**

## *Article 3 :*

La réception du dossier de candidature par la Mairie implique que l'exposant a eu connaissance du présent règlement général et l'accepte sans réserve. Merci de nous retourner l'accusé de réception du dit règlement avec votre dossier.

## *Article 4 :*

Les emplacements sont fixés par la Mairie de Tourbes. Après acceptation de son dossier par la commission, l'exposant reçoit par voie postale, électronique ou téléphonique une confirmation d'inscription avec son numéro d'emplacement.

## *Article 5 :*

L'exposant doit investir son emplacement réservé avec son propre équipement (présentoirs, rallonges électriques, spots lumineux etc...).

## *Article 6 :*

Après installation, les véhicules sont appelés à être déplacés sur le parking réservé à cet effet.

## *Article 7 :*

La Mairie de Tourbes ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols et dégradations qui pourraient avoir lieu dans l'enceinte du Marché. Il appartient à chacun de s'assurer contre ces risques.

## *Article 8 :*

Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empêcher la circulation sur celles-ci ni gêner leurs voisins.

## *Article 9 :*

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité ainsi que les mesures sanitaires en vigueur imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement par la Mairie de Tourbes.

## *Article 10 :*

Outre l'assurance couvrant les biens exposés et plus généralement les éléments lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même encourt ou fait encourir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard.

## *Article 11 :*

La Mairie de Tourbes prend toutes dispositions pour assurer le succès de la manifestation, notamment en attirant le maximum de visiteurs par une communication visuelle, par internet, les réseaux sociaux et par voie de presse.

## Pièces Obligatoires à nous renvoyer avant la date butoir (21.11.22)

- Le bulletin de réservation dûment rempli et signé par vos soins
- L'accusé de réception du règlement
- Un chèque de réservation correspondant à l'emplacement désiré (Votre chèque doit être libellé à l'ordre du **Comité de Gestion de Tourbes.**)
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Détail des articles vendus par mail : [mairie@tourbes.fr](mailto:mairie@tourbes.fr)



## Infos Pratiques

### Où nous retourner le dossier :

*Mairie de Tourbes  
Marché de Noël  
Place de la Mairie  
34120 Tourbes  
[mairie@tourbes.fr](mailto:mairie@tourbes.fr)*

### Contact

**pour tout renseignements complémentaires,**  
s'adresser à :  
**M. Didier Cauby**  
Délégué aux Festivités  
[didier.cauby@tourbes.fr](mailto:didier.cauby@tourbes.fr)

## Les exposants

- Seuls les **artisans-créateurs, individuels, associations et commerçants alimentaires** ayant un rapport avec les fêtes de Noël seront susceptibles d'être inscrits au Marché de Noël de Tourbes.
- Des emplacements de parkings seront mis à la disposition des exposants, à proximité du lieu de marché, afin de faciliter l'installation et le démontage des stands.

